



TEXTE ADOPTÉ n° 508
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

26 novembre 2020

RÉSOLUTION

*relative au lancement d'un débat public sur la création d'un mécanisme
de revenu universel appelé socle citoyen.*

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir le numéro : **3476**.

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant que la crise sanitaire du covid-19 a vu l'émergence du besoin de mettre en place un filet de sécurité inconditionnel et universel pour tous ;

Considérant que l'avenir économique et social de notre pays inquiète au point qu'un risque d'appauvrissement général sans précédent ait lieu en France ;

Considérant que notre modèle de répartition de la richesse avait atteint ses limites avant la crise sanitaire du covid-19 mais que celle-ci les a accentuées ;

Considérant qu'un consensus politique émerge en France sur la mise en place d'un mécanisme de revenu universel ;

Invite le Gouvernement à ouvrir et organiser un débat national et citoyen en 2021 sur la création, l'expérimentation, le financement, la mise en œuvre et l'évaluation d'un mécanisme de revenu universel baptisé « socle citoyen ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 novembre 2020.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND



ISSN 1240 - 8468